Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260702-DC2026070116-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1er juillet, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 25 juin s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260701/16 :
Acquisition de parcelle pour l'aménagement d'une liaison piétonne au lieu-dit le Cosquer – ZD 48
Rapporteur : Franck VALLEIN

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Madeleine TOSTEN, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Audrey MINAMBRES, Stéphane LE MENAJOUR, Nathalie TROCHU, Hervé GUILLOUZIC, Nolwenn SORTAIS, Cyrille RASSOUL, Mevanwi GUEGAN, Jean-Michel UBEDA, Claire DREAN, Rémy GUILLOUZIC, Elodie CERVO, Nicolas BERTHONNEAU, Laura LE FALHER, Jean-Pierre LAURENT, Nathalie LE BERRIGAUD, Bruno SEVERE
Absents représentés : Karl HURTAUD a donné pouvoir à Laurent HARNOIS, Philippe GOURAUD a donné pouvoir à Franck VALLEIN, Carine PUREN a donné pouvoir à Claire DEAN, Loïc HAREL a donné pouvoir à François POMMOIS, Claudine BOULAIRE a donné pouvoir à Nathalie TROCHU
Absents excusés : Anthony CARO, Sylvie GAHINET
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 22 - Pouvoirs : 5 - Votants : 27
Secrétaire de séance : Bruno SEVERE
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 22 conseillers municipaux présents

---

Dans le cadre de l'emplacement réservé n°22 identifié au PLU à usage de « route et chemin piétons/vélos au nord de la voie ferrée », la commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée AD 48 d'une surface de 4 010 m² appartenant aux Consorts LAINE.
Ce terrain est classé en zone agricole Na au PLU approuvé le 27 février 2019 et supporte pour partie une prescription pour un espace boisé classé.
France Domaine par son avis en date du 22 mai 2025 a attribué la valeur de 0.50 € le mètre carré, soit un total de 2005 €.
Les frais de notaire lié à cette acquisition seront à la charge de la commune.
Les Consorts LAINE ont donné leur accord quant à ces conditions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition du bien désigné ci-dessus, au prix établi par France Domaines et tout autre document relatifs à la présente délibération.**

PLUNERET, le 2 juillet 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN